CHAUSSENAC

La Commune et les Associations vous présentent leurs manifestations et animations du mois d'août 2021

Le secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement les :
mardi 3 - vendredi 6 - mardi 10 – vendredi 13 – mardi 17 - mercredi 18 - mercredi 25 août et le mercredi 1er septembre.
En cas d'urgence contacter, Monsieur le Maire : 06-84-96-20-04 ;
le 1er adjoint : 06-26-38-49-62 ou la 2ième adjointe : 04-71-69-05-48.

L'Agence Postale Communale sera ouverte normalement tous les matins (9h30-12h) du lundi 2 au vendredi 14 août 2021.
A compter du 16 août jusqu'au 30 août inclus : les lundis, mercredis, vendredis de 14 à 16 heures, en cas d'urgences vous pourrez, vous adresser à l'Agence d'Ally ou au Bureau de Poste de Pleaux.

EN FONCTION DES CONSIGNES SANITAIRES QUI SERONT EN VIGUEUR VOICI LES MANIFESTATIONS PROPOSEES POUR LE MOMENT

Fête patronale

Samedi 31 juillet :

Vide grenier de 8h à 16h, repas du midi (saucisse, chips, fruit) : 5€ sur réservation au 06-33-55-42-29 (Aubriot Mélany) ou au 06-47-14-96-47 (Barbazange Mylène) avant le 29 juillet, sur la Place.
Durant la journée animation tennis de table organisée part le club du tennis de table de Chaussenac.

Messe à Chaussenac à 18 heures.

Dimanche 1 août :

Pétanque en doublette 10 € / équipe, inscription à partir de 14 heures.
Organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 31 juillet

L'ATTC organise son premier **Tournoi Open de Tennis de Table sur herbe** (si les conditions le permettent !).
Rendez-vous à partir de 10 heures à l'ancienne école.
Tournoi ludique de double (équipe de 2 joueurs associant un joueur « confirmé » et un joueur « débutant »)
Droit d'inscription : 5 € par équipe
Vente de gâteaux sur place.
Possibilité de se désaltérer et de se restaurer sur place.

ATTC
CHAUSSENAC

L'important n'est pas de gagner, mais de participer !
Association Tennis de Table de Chaussenac

Samedi 31 juillet

Le vernissage de l'exposition ***"Chaussenac pendant la Deuxième Guerre mondiale"*** aura lieu à 11 heures dans la cour, autour du verre de l'amitié.
L'Association du patrimoine vous invite à son exposition, dans les anciennes écoles de Chaussenac, du 31 juillet au 7 août, tous les jours de 15 à 19H. L'entrée est gratuite.

par l'Association du Patrimoine de Chaussenac

Samedi 31 juillet

A l'occasion du vide grenier, il sera procédé à la vente de tables et chaises de l'ancienne école par la municipalité.

Samedi 31 juillet

*Participation au **vide-grenier** lors de la fête de Chaussenac si le temps le permet. Vous trouverez des livres à petits prix (à partir de 1 euro) en vente au bénéfice de la bibliothèque et ce pour pouvoir racheter des.... livres ! Merci à vous !*

Bibliothèque

Dimanche 1er août

Cérémonie au Monument aux morts à 11 heures 30
suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité

---

du 31 juillet au 7 août

Exposition estivale **"Chaussenac pendant la Deuxième Guerre mondiale"**, dans les anciennes écoles de Chaussenac, tous les jours de 15 à 19H. L'entrée est gratuite.

Association du Patrimoine de Chaussenac

Lundi 2 août :

Ramassage des encombrants

Inscriptions jusqu'au vendredi 30 juillet 16h par téléphone à la mairie : 04-71-69-02-01.

Vendredi 6 août :

MARCHE DE PAYS : « Les Vendredis Gourmands »

de 19h00 à 21h00, sur la place de l'église

Vous aurez le choix entre autres de déguster sur place :

saucissons de Bœuf, entrecôtes viande Salers (+frites), choux farcis, bourriols, aligot, yaourts, glaces, miel... par différents producteurs locaux.

organisé par le Comice agricole

Dimanche 8 août :

Match amical à 15 heures, l'USC se rendra à Saint Privat contre l'Entente des Barrages.

Mercredi 11 août :

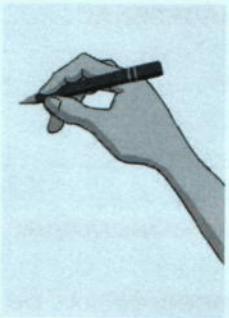

Nous vous rappelons la venue de **Monsieur Joseph Laygues** à partir de 14h15 pour nous présenter son **nouveau roman**. Vous trouverez d'ailleurs ci-joint le questionnaire-jeu qui vous permettra peut-être de gagner l'un de ses ouvrages.

La bibliothèque restera bien sûr également accessible pour retourner ou emprunter des ouvrages ce jour-là.

Des pages de jeux pour les enfants et adolescents ont été distribuées dans les boites aux lettres des jeunes concernés. Vous pouvez aussi les trouver à la bibliothèque. Chaque participant gagne un lot !

Organisé par la Bibliothèque

du 11 au 22 août inclus

Exposition archives et photos de classe de l'école de Chaussenac

Elle sera visible tous les après-midi de 15 à 18 heures dans une salle de classe.

A noter que pour l'occasion la bibliothèque sera ouverte elle aussi.

Si des personnes souhaitent garder cette exposition, téléphoner aux heures de repas au 04-71-69-05-48.

Vendredi 13 août :

L'**assemblée générale** de l'association du Patrimoine se tiendra dans les anciennes écoles à 17h00. Tous les chaussenacois y sont cordialement invités.

Vendredi 13 août :

L'USC reçoit Fontanges à 20 heures.

Vendredi 20 août :

MARCHE DE PAYS : « Les Vendredis Gourmands »

de 19h00 à 21h00, sur la place de l'église

Vous aurez le choix entre autres de déguster sur place :

saucissons de bœuf, entrecôtes viande Salers (+frites), choux farcis, bourriols, aligot, yaourts, glaces, miel... par différents producteurs locaux.

organisé par le Comice agricole

Dimanche 22 août :

Randonnée pédestre : la chaussenacoise

Deux parcours balisés de 12 et 15 kms. 8h inscription à l'étang de la Ganelle, 9h départ.

Repas prévus à midi : salade fraîcheur, jambon à la broche, gratin dauphinois, fromage, pâtisserie ou glace.

Randonnée 7€ gratuit pour le moins de 12ans, Repas 15€, 10€ pour les moins de 12 ans, Rando et repas 20€.

Pour plus de renseignement téléphoner au 06.80.78.18.77 ou 06.79.04.04.82

organisée par l'ACCA de Chaussenac

Lundi 30 août :

Ramassage des encombrants

Inscriptions jusqu'au mercredi 25 août 16h par téléphone à la mairie : 04-71-69-02-01

Mardi 31 août :

L'USC reçoit Ydes Vebret à 20 heures

La Fourchette Alsacienne

Rappel des horaires de l'épicerie : 8 à 12 heures.

Réservation pour les repas la veille, au 04-71-68-83-34.

Relevé des compteurs d'eau début août

Le Syndicat des Eaux de Mauriac va procéder à son relevé annuel, merci de bien vouloir dégager les accès et laisser les index, si vous devez vous absenter par téléphone au : 04-71-68-23-77.

La population est invitée à signaler tout dysfonctionnement sur le réseau d'éclairage public en mairie au 04-71-69-02-01 aux heures d'ouverture.

PASS SANITAIRE

Pour les non-vaccinés, il faut présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 ou 72 heures, ou encore un certificat de rétablissement du Covid-19. Pour les vaccinés, il faut justifier d'un cycle de vaccination complet (2 doses pour les vaccins le demandant). Les deux doses sont nécessaires pour les vaccins Pfizer, Moderna, AstraZeneca (une dose seulement pour le vaccin Johnson & Johnson). Il faut par ailleurs respecter le délai d'immunité après la dernière injection (7 jours pour Pfizer, Moderna et AstraZeneca 28 jours pour Johnson & Johnson). Quant aux injections uniques pour les personnes ayant déjà eu le Covid-19, il faut respecter un délai d'immunité de 2 semaines après l'injection. Ces délais passeront prochainement à bientôt une semaine seulement selon les annonces d'Olivier Véran.

Le pass sanitaire est ensuite téléchargeable sur le site de l'Assurance maladie en version bilingue (français-anglais) pour les personnes vaccinées, mais également sur le portail SI-DEP, à l'aide du lien sécurisé reçu par SMS ou e-mail pour les personnes ayant réalisé un test négatif ou d'immunité au Covid-19. Pour les Français souhaitant utiliser la version numérique du pass sanitaire, ils l'importent dans la fonction "Carnet" de l'application TousAntiCovid. Si la lecture du pass assurée par les autorités de contrôles "se fait par un lecteur numérique, chacun est libre de présenter la version papier de son pass", précise toutefois Bercy dans un communiqué de presse. Si vous n'avez pas internet, vous pouvez vous rapprocher de votre professionnel de santé ou de votre centre de vaccination pour récupérer le document au format papier.

Comment obtenir le pass sanitaire au format papier ?

Pour les personnes ne disposant pas de smartphone (soit 20 % de la population en 2021, en particulier la plus âgée et la plus fragile), ou qui ne souhaitent pas utiliser l'application, le pass sanitaire peut prendre la forme papier. Les certificats de vaccination sont remis en main propre au format papier au moment de la vaccination (ou bien, il est possible de les récupérer sur le portail de l'Assurance Maladie) et les tests PCR et antigéniques sont téléchargeables à partir de la plateforme sidep.gouv.fr. "Par souci de confidentialité de vos données de santé, nous vous recommandons de ne présenter que le seul QR code, en pliant cette attestation" lors des contrôles, précise l'Assurance Maladie.

Si vous avez perdu ces documents, pas de panique, vous pouvez retrouver les résultats de tests datant de moins de trois mois sur le portail sidep.gouv.fr et le certificat de vaccination sur le site de l'Assurance Maladie. Le patient peut ensuite choisir d'importer ces documents authentifiés électroniquement dans l'application TousAntiCovid, ou les garder au format papier. Un dispositif d'assistance téléphonique gratuit est mis à la disposition des utilisateurs du pass sanitaire 7 jours sur 7, de 9h à 20h au 0 800 08 71 48.

Comment télécharger sur Ameli son pass sanitaire numérique ?

Le Conseil scientifique recommande l'utilisation du pass sanitaire au format numérique, via le Carnet situé dans l'application gouvernementale **TousAntiCovid**, qui "permet à l'utilisateur de ne pas voir certaines informations et données médicales le concernant et en particulier la source d'obtention du pass sanitaire". Si vous avez perdu votre certificat de vaccination, vous pouvez le retrouver facilement et gratuitement sur Ameli. La plateforme de l'Assurance Maladie permet de télécharger votre pass sanitaire au format numérique.

L'utilisateur qui a reçu un certificat de vaccination ou un test de dépistage peut aussi le stocker dans l'application mobile TousAntiCovid. Le certificat de vaccination ou le test de dépistage effectué en laboratoire ou pharmacie comporte deux codes, un Datamatrix, certifiant que le document est authentique, et un QR Code, que l'on peut scanner à l'aide de son smartphone. Le QR Code permet de stocker le certificat de vaccination ou le test de dépistage PCR et antigéniques numérisés dans l'application TousAntiCovid, qui pourra ainsi afficher ce QR Code certifiant que vous n'êtes pas contaminé par le Covid-19. De plus, "l'application TousAntiCovid peut sauvegarder les certificats de plusieurs personnes, permettant ainsi à toute personne de stocker les certificats de ses enfants ou de personnes dont elle a la charge". Tout cela est réalisable grâce au QR Code contenu dans les documents certifiés.

Nota bene : les personnes qui se sont fait vacciner depuis le 25 juin reçoivent un QR Code déjà compatible à l'échelle européenne. En revanche, les certificats de vaccination émis jusqu'au 25 juin continueront d'être lisibles uniquement pour les activités sur le territoire français, mais pour voyager en Europe, il convient de récupérer le certificat au format européen : deux solutions s'offrent à vous : "soit vous avez déjà rentrer votre preuve de vaccination dans TousAntiCovid, et en mettant à jour l'application, ça sera automatique. Soit il faudra retourner sur Ameli.gouv.fr pour télécharger l'attestation" avait précisé Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

Extrait de l'Intern@ute

Bibliothèque de Chaussenac

Le **Mercredi 11 Août 2021**, Monsieur **Joseph Laygues** nous fait le plaisir de venir présenter son nouveau livre « **La loi du plus jeune** ».
A cette occasion la bibliothèque de Chaussenac organise un **jeu concours** pour vous permettre de gagner l'un de ses ouvrages.
Il vous suffit de répondre au questionnaire suivant puis de le rapporter à la bibliothèque ou de le déposer dans la boite aux lettres de la mairie **jusqu'au vendredi 6 Août 2021.**
Le gagnant sera la personne ayant donné le plus de bonnes réponses. En cas d'égalité, la question subsidiaire (puis un tirage au sort si besoin) départagera les ex-æquo.

QUESTIONNAIRE DU JEU CONCOURS :

Nom
Prénom
N° téléphone

1 - Où est né Monsieur Joseph Laygues ?

2 - Quel était son surnom ?

3 - Comment se prénomme son épouse ?

4 - Combien ont-ils eu d'enfants ?

5 - Où a-t-il fait ses études ?

6 - Dans quel département a-t-il commencé à enseigner ?

7 - Quel sport a-t-il arbitré ?

8 – Combien de tomes composent sa biographie ?

9 – Comment se nomme son recueil de nouvelles ?

10 – Combien y a-t-il de récits dans ce recueil ?

11 - Quel est le titre de son avant-dernier roman paru en 2019 ?

12 – Pendant plusieurs années, qu'a-t-il fait pendant les vacances scolaires ? (plusieurs possibilités)

13 – Dans son avant-dernier livre, comment se prénomme l'ami du héros principal ?

14 – Et comment se prénomme la chérie du héros ?

15 – Dans « Surchauffe à la Garenne », quel est le sobriquet du frère d' Yvonne ?

16 – Pour le spectacle de Noël de sa première école comme enseignant, à quel auteur Monsieur Laygues a-t-il rendu hommage en produisant des saynètes à partir de son œuvre ?

Question subsidiaire : A votre avis, quel sera le nombre de participants à ce jeu ?

Le gagnant sera averti par SMS ou par téléphone et se verra remettre son prix le Mercredi 11 Août dans l'après-midi.

Bonne chance à tous !

Anne, Christine, Dominique.

Petite astuce !
Tous les ouvrages de Monsieur Joseph Laygues se trouvent à la bibliothèque. Vous pouvez venir les consulter pour trouver les bonnes réponses.
Si vous ne pouvez pas venir le mercredi de 14h à 16h, vous pouvez prendre rendez-vous avec Dominique au 06 71 59 30 87.